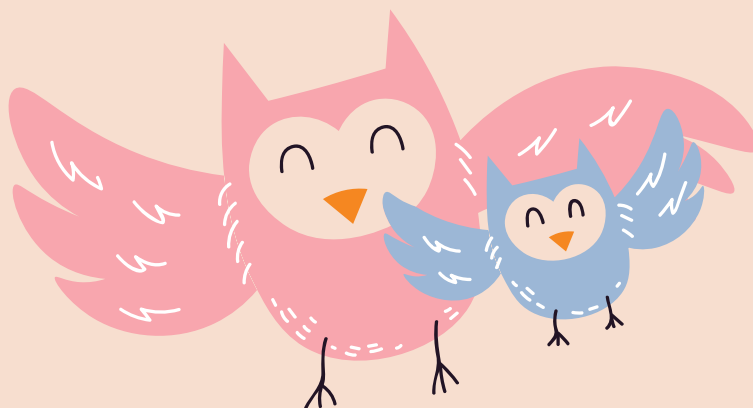




LA CRISE DU COVID-19

# *Guide des pratiques sanitaires*

Garderie Centre la Bonté  
2020



# *Guide du Covid-19*

## Mesures sanitaires en place à la Garderie le Centre la Bonté.

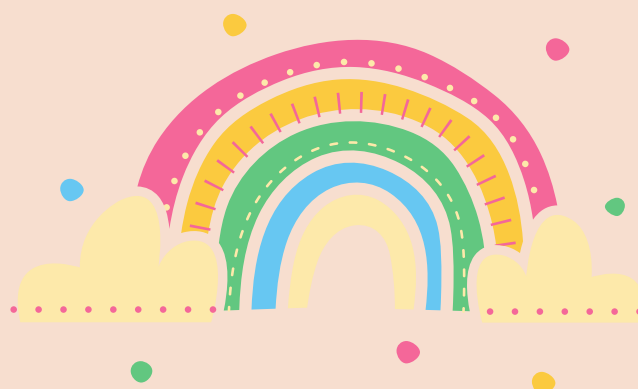
### **Le but de ce document:**

- Favoriser un retour sécuritaire pour tous en cette période de déconfinement;
- Rassurer et faciliter la tâche de tous: enfants, parents, éducatrices et personnel de soutien;
- S'assurer que toutes les mesures nécessaires soient prises et respectées.

### **Sources d'informations et références qui ont inspiré ce guide:**

- Bulletins Coronavirus du ministère de la Famille : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca)
- Recommandations sur le coronavirus de la santé publique en contexte de service de garde : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca) Onglet : Services de garde
- Site internet de l'INSPQ : [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca)
- Site internet du gouvernement du Québec : [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicedegardeeducatifsenfance-covid19/](http://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicedegardeeducatifsenfance-covid19/)
- Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les services de garde - COVID-19 de la CNESST
- Rencontres et discussions avec le comité de résilience de la garderie

*Courage! Ça va bien aller!!!*



# MESURES SANITAIRES EN PLACE À LA GARDERIE

Chers parents,

Nous sommes parfaitement conscients que toutes ces mesures et procédures engendreront des délais d'attente à l'extérieur de notre installation. Notre priorité est présentement axée sur la protection de la santé de tous ceux qui fréquentent notre établissement, petits comme grands! Nous mettrons tous nos efforts à contribution afin de limiter au maximum les désagréments que tout ceci pourrait vous occasionner.

Ces mesures sanitaires sont en tout point conformes aux normes en vigueur émises par la santé publique et en symbiose avec les directives du ministère de la Famille. La situation évolue très rapidement, c'est pourquoi nous savons qu'il demeure possible que ces procédures soient revues, parfois plusieurs fois, et améliorées au fur et à mesure que nous recevons de nouvelles informations et directives des principaux dirigeants à la barre de cette exceptionnelle crise sanitaire.

Pour ces raisons, nous tenons à vous remercier à l'avance pour votre collaboration essentielle ainsi que votre adaptation rapide aux changements générés par cette situation. Vous trouverez à la suite, la documentation détaillée suivante :

- En vrac (informations à retenir)
- Procédure d'accueil et de départs
- Mesures d'exclusion d'un enfant, d'un parent ou d'un membre du personnel
- Protocole d'arrivée du personnel éducateur et procédures internes
- Mesures de désinfection des locaux, matériels et aires de jeux et principes sanitaires
- Numéros de téléphone et adresses courriel; Personnel Cadre, santé publique, ligne info-coronavirus,
- soutien, services aux familles, etc.
- FAQ- Questions-réponses

Par l'élaboration de ce guide, nous souhaitons que vous ayez en main toutes les informations nécessaires au bien-être de vos enfants, du vôtre ainsi qu'au bon fonctionnement de notre SDG.

Nous espérons ainsi que vous serez rassurés par toutes les mesures que nous avons mises en place afin de préserver la santé de tous et que, comme à l'habitude, vous pourrez vaquer à vos occupations.



# EN VRAC:

# INFORMATIONS À RETENIR

- Nous devons restreindre, contrôler les accès et la circulation dans notre SDG, c'est pourquoi une seule famille à la fois sera autorisée à la porte d'entrée;
- Aucun parent n'est autorisé à circuler dans notre établissement;
- Un seul parent seulement peut venir déposer et chercher son ou ses enfants à la garderie;
- Lors de l'arrivée et du départ, le parent ou la personne autorisée doit sonner à l'extérieur pour signaler leur présence et attendre à la porte. Un membre du personnel s'occupera de lui reconduire l'enfant en question.
- Le lavage des mains en entrant et en sortant de l'installation est OBLIGATOIRE pour les enfants et le personnel;
- Toute personne présentant des signes et symptômes s'apparentant à la COVID-19 sera exclue du service de garde, sans exception ni délai;
- **Vous devez vous assurer d'être joignable en tout temps dans l'éventualité où votre enfant serait malade ou inapte à suivre les activités du SDG;**
- **Nous vous demandons de rester à la maison si vous, un membre de votre famille ou votre enfant présentent des symptômes qui s'apparentent à ceux de la COVID-19;**
- Le SDG est un service essentiel, la santé et la sécurité du personnel éducateur et des enfants présents est tout aussi importante. Nous vous demandons donc de faire preuve de franchise, d'honnêteté et de transparence **SI VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT RESTREINT AVEC UNE PERSONNE AYANT TESTÉ POSITIF À LA COVID-19, SI VOUS-MÊME OU UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE AVEZ DES SYMPTÔMES QUI S'APPARENTE À LA COVID-19 ET SI L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT EST DIFFÉRENT QU'À SON HABITUDE, VOUS DEVEZ NOUS EN AVISER AUSSITÔT.** Il s'agit d'une responsabilité collective et il en va de la santé de tous.

Les stratégies de distanciation sociale ou physique sont plus difficilement applicables aux jeunes enfants en service de garde. Néanmoins, nous avons tout de même vu quelques possibilités de mettre en place certaines mesures de distanciation, lesquelles se retrouvent dans la section des procédures et protocoles de ce guide.

Vous devez, en tout temps, respecter les règles de distanciation physique avec le personnel éducateur et les autres parents utilisateurs de nos services. Respecter les signes et symboles qui y sont associés, ainsi que les mesures sanitaires mises en place par le SDG.

# Mesures sanitaire: respect des protocoles, des membres du personnel ainsi que les autres utilisateurs

Respecter la distance physique de 2 mètres en tout temps, chaque fois que c'est possible, avec toutes personnes présentes au SDG;

Faites preuve d'ouverture et de patience avec les membres du personnel et les autres parents utilisateurs;

**Aucune personne refusant de se conformer à ces directives et/ou utilisant des gestes ou un langage irrespectueux ne sera admise dans notre installation;**

Vous recevrez également notre code de vie COVID-19 dans lequel un condensé des principales informations y sera inscrit. Toute personne fréquentant nos milieux devra en prendre connaissance et le signer, faisant ainsi foi de leur engagement envers le respect de nos protocoles sanitaires.

## Protocole d'accueil et de départs des enfants détaillé:

- À votre arrivée au SDG, s'il n'y a personne en attente, vous devez sonner à la porte extérieure et attendre que la personne préposée à l'accueil invite votre enfant à entrer dans le SDG.
- S'il y a déjà un parent en attente à la porte, nous vous demandons **de rester dans votre voiture avec votre enfant.**
- Afin de limiter les contacts et la propagation du virus, **nous devons garder nos ratios éducatrices-enfants au plus bas possibles**, nous vous informons qu'il peut arriver que votre enfant ne passe pas la journée avec l'éducatrice qui prend soin de lui habituellement. **Les groupes seront formés selon le nombre d'enfants présents.**
- Une attention particulière est apportée aux tout-petits de 6 mois-2 ans afin d'éviter que ces derniers ne se retrouvent dans un groupe de 4-5 ans. Si malgré nos efforts, cette option doit être envisagée, tout le matériel conçu pour les enfants de prématernelle sera retiré du local afin d'assurer la pleine sécurité de ces petits curieux!
- La désinfection entière du vestibule et des poignées de porte est effectuée à court intervalle entre les accueils.

# Mesures d'exclusion d'un enfant, d'un parent ou d'un membre du personnel

Toute personne qui présente les symptômes suivants sera exclue du milieu de garde pour au moins **36 heures après la disparition complète des symptômes** :

- Fièvre 38° (100,4°F)
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût
- État général ne permettant pas de suivre les activités de la garderie

À ces mesures s'ajoutent celles déjà en place concernant les signes et symptômes de gastro-entérite, infection à streptocoque, conjonctivite et toutes autres maladies à déclaration obligatoire indiquées sur les tableaux officiels du ministère de la Famille et ceux de la santé publique.

Noter que toute personne qui fréquente notre SDG, membres du personnel inclus, doit passer par le triage à l'entrée afin d'évaluer s'il y a présence de signes et symptômes, de contrôler les contacts externes à risques et de prendre une mesure de leur température.

Les mêmes règles d'exclusion s'appliquent à tous. En présence de particularité dans certain cas de santé, une évaluation dite : « cas par cas » sera effectuée.

## *Par conséquent,*

Tout enfant présentant de la fièvre ou autres symptômes s'apparentant à la COVID-19, doit être exclu du service de garde, sans exception selon les recommandations du ministère de la Famille et de la DSP.

Dans le doute, nous ne pourrions pas prendre de chance, nous devons retirer l'enfant.

# Protocole et procédure d'arrivée du personnel éducatif

- Tous les employés sont testés à leur arrivée dans l'installation (prise de température frontale sans contact).
- Du matériel de protection tel que : masques, gants, sarraus et une protection oculaire est fourni à chaque employé. Les lunettes protectrices annoncées par le ministre Lacombe et recommandées par la DSP sont obligatoires pour tout le personnel. Chaque éducatrice aura une paire identifiée à son nom.
- Une liste de matériel à désinfecter tous les jours est à la disposition de toutes les éducatrices, et ce, dans chacun des locaux.
- Un horaire de rotation des jouets, désinfection des locaux et du matériel est réparti parmi tous les membres du personnel.
- La distanciation physique entre les membres du personnel est exigée dans la mesure du possible. Aucun rassemblement de plusieurs groupes n'est autorisé dans un local ni dans la cour extérieure.
- La disposition des siestes a été revue afin de réduire le nombre d'enfants par salle de sieste. Ainsi, les matelas sont distancés et les enfants sont installés à la façon « tête-pied ».
- Pour l'heure des repas et des collations, les enfants sont distancés à la table pour un maximum de 3 enfants par table.

# Procédures internes

Comme la réouverture des services de garde est partielle et graduelle, notre capacité d'accueil et nos ratios éducatrices – enfants doivent être restreints et réduits pour un certain temps. Voici un tableau vous permettant de mieux visualiser ce que représente chaque phase de réouverture en matière de capacité d'accueil de nos installations et du ratio maximal éducatrice/enfant à respecter :

DATES	CAPACITÉ %	POUPONS & 0-3 ANS	RATIO 4-5 ANS
1er juin 2020	30%	2 Enfants   4 Enfants	5 enfants/groupe
8 JUIN 2020	50%	2 Enfants   4 Enfants	5 enfants/groupe
15 JUIN 2020	75%	4 Enfants   6 Enfants	8 enfants/groupe
29 JUIN 2020	100%	5 Enfants   8 Enfants	10 enfants/groupe

Les rotations dans nos différents locaux ne sont plus permises. Les éducatrices et leur groupe doivent utiliser le même local chaque jour.

Les routines de lavage des mains, déjà bien établies avec les enfants, sont bonifiées par l'ajout de 5 périodes supplémentaires et planifiées. Bien entendu, le lavage des mains sporadique, spontané et situationnel ne peut être quantifié dans cet exemple:

- Lavage des mains à l'arrivée
- Après chaque transition de jeux et/ou d'atelier
- Avant et après chaque sortie dans la cour extérieure
- Avant et après les collations et le dîner
- Avant et après la sieste

## ACTIVITÉS ET SORTIES

Les ateliers dirigés en petit nombre (max 1-2 enfant) sont privilégiés

Les jeux individuels sont priorisés et le matériel limité afin d'en assurer la rotation et la désinfection

Tous les jouets difficiles à nettoyer ont été retirés (casse-tête, pâte à modeler, jeux de cartes, etc.)

Les objets personnels de la maison sont prohibés autant pour le personnel que pour les enfants.

Les activités animées en grand groupe sont possibles en respectant la distanciation physique entre chaque enfant. Des pastilles colorées dispersées au sol, permettent même aux plus petits, l'application de ce concept.

Le matériel de réconfort (toutou, doudou, etc.) qui sera amené au SDG **doit, sans exception**, rester dans les locaux et sera désinfecté au SDG; ce matériel ne pourra se promener entre la maison et au SDG. Prévoir un matériel de réconfort qui pourra demeurer au SDG 24/24 heures et 7/7 jours.

Les sorties dans la cour extérieure sont favorisées au maximum, à ratio restreint (établi selon la superficie de l'espace de jeu et en fonction d'un horaire de sortie). La cour est également divisée en stations, évitant ainsi la possibilité que plusieurs enfants se retrouvent au même endroit.

# Organisation des périodes de collations et de repas

Pour les enfants autonomes, une distance de 2 mètres entre eux et l'éducatrice est privilégiée;

Les enfants seront distancés les uns des autres et en petit nombre autour des tables de repas. Les tables sont aussi distancées les unes des autres;

Des tables pourront être ajoutées au besoin;

L'utilisation de l'abreuvoir à l'extérieur est proscrite. Lors de sorties à l'extérieur, plusieurs cruchons d'eau fraîche sont accessibles aux enfants et sous la responsabilité des éducatrices. Aucun enfant ne pourra se servir seul et/ou manipuler les cruches ou les verres. Les éducatrices serviront de l'eau avec des verres jetables aux parents au besoin.

## Mesures de nettoyage et de désinfection

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). La transmission par contact indirect (ex. objets contaminés) est aussi possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus, il faut aussi procéder à la désinfection des surfaces et du matériel à l'aide de produits de désinfection habituels.

- Nous avons rehaussé la fréquence des mesures de désinfection des surfaces, du matériel et des locaux en suivant les instructions d'utilisation du fabricant de nos produits désinfectants et les recommandations en matière de désinfection de la santé publique (DSP) ainsi que de l'INSPQ (institut national de santé publique du Québec).
- Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs, rampes, station de gel, etc.) dans les lieux communs sont priorisées.
- Toute personne qui procède au nettoyage et à la désinfection du matériel et des surfaces a l'obligation de porter des gants. Elle doit par la suite les retirer de manière sécuritaire telle que connue et se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes une fois les tâches accomplies.
- Une liste de surface et de matériel spécifiques à nettoyer et désinfecter chaque jour est mise à la disposition de toutes les éducatrices.
- Les literies, matériel de réconfort et matelas, sont lavées et désinfectées tous les jours.
- Les modules de jeux tels que : maisonnettes, bascules, chenilles et glissoires seront accessibles, mais limités aux enfants (1 enfant à la fois) et désinfectés entre chaque groupe.
- Chaque éducatrice possède son propre bac de jeux pour l'extérieur. Les jeux et jouets qui s'y retrouvent sont sélectionnés par l'éducatrice et en quantité suffisante pour chaque enfant du groupe. Chaque bac ainsi que son contenu est désinfecté après chaque utilisation.
- Tout ajout de surface, de matériel à nettoyer et désinfecter, qui sera jugé nécessaire et/ou complémentaire, non énuméré dans ce guide, sera diffusé à chaque membre de notre personnel et ajouter aux listes déjà existantes.



# FAQ: Questions et réponses

## 1. Qu'arrive-t-il si un cas de COVID-19 est déclaré à la garderie?

Aussitôt informés qu'une personne fréquentant notre SDG est atteinte de la COVID-19, nous devons le signaler à la direction de la santé publique ainsi qu'au ministère de la Famille. Par la suite, ce sont l'une de ces deux instances gouvernementales, qui prendra le dossier en charge et qui nous fera parvenir les recommandations ainsi que les directives à suivre.

## 2. Que dois-je faire si j'apprends que quelqu'un de mon entourage avec qui j'ai été en contact est déclaré positif à la COVID-19?

La première chose à faire est d'appeler la ligne **INFO-CORONAVIRUS** au : **1-877-644-4545** afin d'obtenir la marche à suivre et d'effectuer un test de dépistage. Par la suite, vous devez impérativement en aviser la direction du SDG afin que celle-ci puisse suivre les procédures et protocoles mis en place dans un tel cas.

## 3. Si moi ou mon conjoint (e) sommes atteint de la COVID-19 et que mon enfant est en excellente forme, peut-il continuer de fréquenter le SDG?

**NON.** Votre enfant sera exclu du SDG pour un minimum de 14 jours et nous procéderons à la dénonciation du cas comme mentionné à la question 1.

## 4. Si mon enfant ne fait pas de fièvre, mais qu'il démontre des symptômes de rhume ou de grippe, sera-t-il exclu du service de garde?

**OUI**, si son état général ne lui permet pas de suivre les activités de son groupe. Cependant, si une mesure de fièvre est prise, il devra rentrer à la maison pour un minimum de 36 heures après la disparition complète de ses symptômes et l'amélioration de son état général. Dans le doute sur l'état de santé de votre enfant, il sera exclu.

## 5. Suis-je dans l'obligation de retourner mon enfant au SDG dès la réouverture graduelle ou complète de celle-ci?

**NON.** La fréquentation de votre enfant au SDG est volontaire. Vous êtes les mieux placés pour juger de son retour ou non dans notre SDG. Vous choisissez de le réintégrer au moment qui vous convient le mieux. Faites-vous confiance, il n'existe pas de mauvaises décisions!

## 6. Si je retourne mon enfant au SDG, devrais-je déboursier le plein tarif?

**OUI.** Vous serez facturés selon le tarif régulier et en fonction l'entente de service de votre SDG.

## 7. Est-ce que je risque de perdre ma place si je choisis de garder mon enfant avec moi?

**NON.** La décision de fréquentation des enfants dans notre service de garde éducatifs est volontaire pour tous et réservé aux familles dont un des deux parents occupe un emploi qui figure sur la liste des secteurs et activités prioritaires. Si vous décidez de garder votre enfant à la maison, vous n'aurez pas de frais de garde à déboursier, jusqu'à ce que nos activités soient reprises entièrement, soit avec 100% de notre occupation le 29 juin (Selon l'annonce du 1er mai 2020 du ministre de la Famille Mathieu Lacombe).

À partir du 29 juin, vous devrez défrayer les coûts associés à votre entente de service afin de conserver votre place dans notre SDG. Comme les choses et décisions évoluent rapidement et en fonction du développement de la situation, si une décision autre était rendue à ce sujet, vous en serez informé par le biais de votre portail de communication Amisgest.

**8. Si j'ai répondu favorable au questionnaire de fréquentation reçu le 30 avril 2020, est-ce que je suis assuré de pouvoir reconduire mon enfant au SDG dès la reprise de mon travail ou des services?**

**NON.** Actuellement, ce sondage est un outil de planification pour la reprise graduelle de nos services et les renseignements qu'il contient sont indicatifs. Advenant le cas où les demandes excèdent l'occupation réglementaire émise par le ministère de la Famille pour chacune des phases de réouverture, nous devons prioriser les enfants selon les critères émis par le MFA.

**9. Si mon enfant a obtenu une confirmation de sa fréquentation au SDG et que je choisis de la garder à la maison sporadiquement, est-ce qu'il perde sa priorité?**

Si vous êtes en congé ou choisissez de garder votre enfant avec vous sporadiquement dans la semaine, nous vous demandons d'informer le SDG de son absence. Si vous prévoyez le reconduire après 10 :00 le matin, nous vous demandons aussi de nous en informer afin de comptabiliser sa présence dans nos ratios éducatrices/enfants et faciliter la gestion de l'heure des repas.

Le fait de garder votre enfant à la maison à l'occasion ne vous retirera pas votre priorité. Si nous vous avons confirmé que votre enfant peut désormais fréquenter notre SDG, nous comptabiliserons ses présences/absences en fonction de l'entente de service que vous avez signé lors de son admission, avant la pandémie. Le fait de passer une journée à la maison ne met pas sa place en danger, soyez-en rassuré!

**10. Si je décide de garder mon enfant à la maison jusqu'à la fin de mon contrat (31 août) et que celui-ci fréquentera l'école en septembre prochain, comment puis-je récupérer ses effets personnels?**

Pour récupérer ses choses, vous devez envoyer un courriel à la garderie afin d'obtenir un rendez-vous et permettre la coordination des visiteurs. Une seule personne pourra se présenter au SDG et votre enfant ne pourra malheureusement pas venir saluer ses compagnons, puisqu'il demeure interdit pour toute personne autre que le membre du personnel de circuler dans notre établissement.

## Nous joindre

### ADMINISTRATION

Nous regardons les messages Facebook 24/7.

Nous avons accès à nos courriels 24/7 également (garderie.labonte@videotron.ca)

Le téléphone de la garderie est relié au cellulaire personnel de Fatima. De cette façon, en composant le numéro de la garderie, vous pouvez la joindre tous les jours, à n'importe quelle heure.



*C'est ensemble et unis que nous  
traverserons la tempête*

